



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2023

Délibération n° 23C/02/10

Date de convocation : 17 mars 2023	Nombre de conseillers	
Date de publication : 29 mars 2023	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 54 Pouvoirs : 9 Votants : 63

Objet : Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'Essuiles, sous la présidence de Frans DESMEDT, président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M GAINON Christophe), BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELLOT Bertrand, CARRE Christophe, CONVERS Patrick, COULON Olivier, DESMEDT Frans, MME DA SILVA Isabelle, MM DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE François, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MICHEL Thierry, NAVARRO Julien, PAUCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 54 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : M. BOURGEOIS Jérôme, MMES DESMEDT Yveline, DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, MME GRIGNON-PONCE Véronique, M. HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, MM MATRON Matthias, MOONEN Thierry POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick, MME WALLON Christine.

Etaient excusés : FOURNIER Alain

Ont donné procuration :

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. GONTARCZYK Guy (Tricot) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;
M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) ;
M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) ;
M. MERLIN Bernard (Ravenel) à M. RENAUX André (Wavignies) ;
MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;
M. NEGI Michaël (Lieuwillers) à M. HOEDT Jean-Michel (Erquinvillers) ;
M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;
MME VASSEUR Lydie (Bulles) à MME VERMEULEN Christèle (Bulles) ;

A été élue secrétaire de séance : MME BOULAS-DRETZ Sandrine

La communauté de communes souhaite permettre aux porteurs de projets et aux acteurs économiques artisanaux du territoire d'être accompagné dans leur développement.

Dans cet objectif, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat avec la Chambre de Métiers des Hauts-de-France.

Les missions du conseiller d'entreprise attaché à cette convention consisteront à : accompagner les entreprises artisanales de la CCPP sur des problématiques telles que l'emploi, l'accès aux aides financières ..., instaurer un suivi des entreprises accompagnées de 6 mois à 1 an, transmettre à la CCPP les demandes des entreprises rencontrées, mettre en valeur les entreprises du territoire ayant réalisées de démarches spécifiques (charte qualité ...) etc...

La convention serait conclue pour une durée d'un an, reconductible une fois. Le coût annuel global serait de 12 000 € reparté à part égale entre les signataires, soit 6 000 € à charge de la communauté de communes.

Le Conseil,

Vu la compétence de la communauté de communes en matière de développement économique ;

Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt pour que la communauté de communes du Plateau Picard d'un tel partenariat ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la communauté de communes du Plateau Picard et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, tel qu'il est annexé à la délibération.

AUTORISE le président à signer ladite convention.

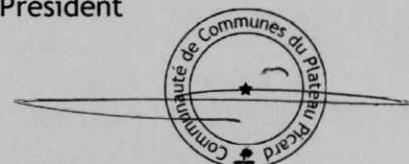
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Sandrine BOULAS-DRETZ

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 29 mars 2023